

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Information réglementée

Bruxelles, 09 décembre 2025, 08h30

# COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

[www.bois-sauvage.be](http://www.bois-sauvage.be)

## **Cie du Bois Sauvage : Rachat d'actions propres – semaine du 01/12/2025 au 05/12/2025.**

Mise en œuvre de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2021

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 01/12/2025 au 05/12/2025 :

Date de transaction	Nombre d'actions achetées	Prix moyen (€)	Prix maximum (€)	Prix minimum (€)	Montant total hors frais (€)
01-12-25	123	245,9837	246,0000	244,0000	30.256,00
02-12-25	126	247,0000	247,0000	247,0000	31.122,00
03-12-25	124	244,0000	244,0000	244,0000	30.256,00
04-12-25	113	244,0000	244,0000	244,0000	27.572,00
05-12-25	122	250,0000	250,0000	250,0000	30.500,00
<b>Total</b>	<b>608</b>	<b>246,2270</b>			<b>149.706,00</b>

En vertu de l'article 8:4 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations, Compagnie du Bois Sauvage déclare avoir procédé aux opérations de rachat suivantes d'actions propres sur le marché réglementé NYSE Euronext Bruxelles. Au 05/12/2025, le nombre d'actions rachetées depuis le 25 novembre 2024 était de 15 763 (1,0 % du nombre total d'actions) pour un montant total de € 3 623 952,99 (cfr. notre communiqué de presse du 10/12/2024 17:45). L'historique des opérations est disponible sur [www.bois-sauvage.be](http://www.bois-sauvage.be) (section «Informations financières» - «Rachat d'actions propres»).